

LA FORMULE

Pourquoi choisir ce séjour ?

Ce séjour linguistique se déroule sur le campus de la South Bank University, dans un lieu idéalement situé, permettant d'accéder facilement aux quartiers et sites mythiques de la capitale britannique.

Ce séjour linguistique est donc un choix idéal pour des étudiants autonomes, libres de participer aux quelques activités et visites proposées par l'école, et capables d'organiser leur temps libre pour visiter la capitale depuis leur situation centrale.

LE CENTRE DE COURS

- Wifi gratuit
- Bibliothèque
- Espace multimédia
- Tableaux numériques interactifs
- Distributeur de boissons
- Espace Lounge

LES COURS

Le programme de cours prévoit :

- 15h de cours par semaine,
- dans des classes de 13 participants en moyenne (16 maximum),
- avec des professeurs natifs, diplômés pour enseigner leur langue maternelle.

Un test de niveau réalisé en amont permet de placer les étudiants dans des groupes homogènes.

Les cours prennent appui sur des supports engageants, en lien avec les centres d'intérêt du groupe d'âge et en lien avec la vie quotidienne à Londres. Les méthodes pédagogiques privilégient le développement des compétences orales.

Les cours ont lieu de manière alternée le matin ou l'après-midi. Les étudiants ne peuvent pas choisir leur créneau de cours.

LES ACTIVITÉS

Chaque semaine, les étudiants profitent :



- d'une journée entière d'excursion organisée par l'école (Brighton Cambridge, Portsmouth, Oxford...),
- d'une activité organisée en soirée (bolwing, cinéma, barbecue, karaoké...).

En option payante, ils peuvent aussi réserver sur place d'autres activités ou visites :

- Tower of London,
- Madame Tussauds,
- Kensington Palace,
- Tower Bridge,
- St Pauls Cathedral
- London Eye...

Le prix de séjour linguistique comprend par ailleurs **une Travel Card** qui permet d'utiliser les bus et le métro de manière illimitée pour se déplacer à l'intérieur des zones 1 & 2. L'école se tient à la disposition des étudiants pour leur indiquer comment se rendre à tel endroit, à quel moment il est préférable d'y aller etc...

Les jeunes seront souvent libres en semaine et le weekend et pourront organiser leur emploi du temps comme ils le veulent. Pour les 16-17 ans, une décharge de responsabilité devra être signée par les parents.

L'HÉBERGEMENT

Pour permettre à chacun d'opter pour l'hébergement qui lui convient le mieux, l'école vous propose les formules d'hébergement ci-dessous. **ASL ne propose que des hébergements en chambre individuelle, pour vous donner un maximum d'indépendance.** Sur demande, nous pouvons vous proposer un tarif spécial pour une chambre double si vous souhaitez vous inscrire avec un(e) ami(e) qui part aux mêmes dates que vous. **Un Responsable des hébergements est à votre écoute dans l'école en cas de besoin.**

Voici les hébergements qu'ASL peut réserver pour vous :

Chambre chez l'habitant : 2 niveaux de prix en fonction de l'éloignement (60 minutes max de l'école ou bien 45 minutes max de l'école) :

- Chambre individuelle
- Chambre double disponible pour 2 étudiants voyageant ensemble
- Petit-déjeuner et dîner fournis
- Accès internet
- Salle de bains partagée avec les logeurs

Hébergements indépendants :



- Chambre individuelle dans un appartement partagé avec salle de bain partagée ou privée, à 45 minutes maximum de l'école
- Studio grand confort à 15 minutes à pied de l'école
- wifi gratuit

Rappel : *Quel que soit le séjour, et quel qu'en soit le lieu dans le monde entier, il ne faut pas attendre des hébergements chez l'habitant autre chose que le gîte et le couvert. Les hébergeants sont inspectés régulièrement par l'école, doivent veiller au bien-être matériel des jeunes qu'ils hébergent, mais n'ont pas d'obligation de distraire les jeunes, ni de manger avec eux si les horaires d'activités des jeunes les font rentrer plus tard que l'heure habituelle du repas, ni de leur "faire la conversation" sans arrêt. La progression en anglais se fait via les cours, via l'école de langue, et la méthode pédagogique très structurée qu'elle utilise. L'hébergement chez l'habitant est, très simplement, la formule la plus économique pour disposer d'un logement pendant un séjour linguistique. A ce titre, elle rend service chaque année à des milliers de jeunes, qui ne disposeraient pas forcément du budget conséquent que nécessite un hébergement en résidence, campus, hôtel ou autre.*

Si vous préférez choisir et réserver vous même un hébergement indépendant, en toute liberté, vous pouvez le faire grâce à la multitude de sites spécialisés disponibles aujourd'hui sur internet (airbnb.com, homestay.com, homlidays.com, housetrip.com et des dizaines d'autres). Vous ne réglez alors à ASL que les frais pédagogiques.

LE VOYAGE

Ce séjour linguistique prévoit des arrivées et des départs le mercredi. Les deux sites à privilégier sont la gare de Londres Saint-Pancras et l'aéroport de Londres Heathrow.

Un service d'accueil-transfert est prévu : il est obligatoire pour les mineurs et facultatif pour les participants de 18 ans révolus.

Le passeport est obligatoire pour se rendre en Angleterre.

LES FORMALITÉS

Pour les participants de nationalité française :

Pour les participants de l'Union Européenne :

- Passeport en cours de validité
- Tenez compte des délais d'obtention des documents, qui peuvent nécessiter jusqu'à 3 mois suivant les

régions

- La non-présentation des documents requis pour le passage des frontières le jour du départ entraîne l'annulation du séjour sans remboursement.

La non-présentation des documents requis pour le passage des frontières le jour du départ entraîne l'annulation du séjour sans remboursement.

SI LE PARTICIPANT EST MINEUR, DES FORMALITÉS SUPPLÉMENTAIRES SONT IMPOSÉES :

Pour les participants de l'Union Européenne :

- Passeport en cours de validité
- Tenez compte des délais d'obtention des documents, qui peuvent nécessiter jusqu'à 3 mois suivant les régions
- La non-présentation des documents requis pour le passage des frontières le jour du départ entraîne l'annulation du séjour sans remboursement.

SI LE PARTICIPANT EST MINEUR :

Pour les participants de nationalité française :

Selon les cas, 4 à 5 documents sont obligatoires pour se rendre en Grande-Bretagne :

Document 1 : Passeport en cours de validité

Document 2 : [Formulaire CERFA d'Autorisation de Sortie du Territoire](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121), obtenue en ligne, complétée et signée par le Responsable Légal habilité, imprimée, et remise au mineur voyageant. A télécharger ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>

Document 3 : Copie de la pièce d'identité du Responsable Légal ayant signé le formulaire d'AST (ocument 2)

Document 4 : Le formulaire "Letter of Consent to Travel", ou "Authorisation to Travel" (selon le titre que leur donne chaque école), que vous trouverez dans votre Espace Perso. A imprimer, compléter, dater et signer.

Document 5 : Et, uniquement dans le cas où le Responsable Légal habilité, et le mineur voyageant, n'ont pas le même nom, une copie du Livret de Famille démontrant le lien entre ces 2 personnes.

Tenez compte des délais d'obtention des documents, qui peuvent nécessiter jusqu'à 3 mois suivant les régions

Les mineurs ont obligation de souscrire le service Accueil-Transfert à l'arrivée et au départ et leur responsable légal doit retourner à ASL le formulaire de Décharge de Responsabilité qui sera joint à la lettre de confirmation du séjour envoyée par ASL.

La non-présentation des documents requis pour le passage des frontières le jour du départ entraîne l'annulation du séjour sans remboursement.

FORMALITES SANITAIRES COVID-19

ASL attire votre attention sur l'obligation de respecter les contraintes sanitaires édictées par le gouvernement britannique pour entrer en Grande-Bretagne.

Vous trouverez sur ce site officiel les dernières informations à jour :

<https://uk.ambafrance.org/Conditions-de-deplacement-entre-la-France-et-le-Royaume-Uni>

La non-présentation des documents requis pour le passage des frontières le jour du départ entraîne l'annulation du séjour sans remboursement.

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

A compter du 15 janvier 2017, un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne pourra plus quitter le pays sans autorisation.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : passeport
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- Formulaire CERFA signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

Ce formulaire CERFA vous sera fourni par ASL dès la confirmation de votre inscription.

LES DATES ET LES PRIX

Aucune destination n'est actuellement disponible pour ce séjour. [Contactez-nous](#) pour savoir quand de nouvelles dates seront accessibles, ou pour que nous puissions vous conseiller un autre séjour convenant à vos besoins.

LE CENTRE EN PHOTOS



